

# CONSEIL MUNICIPAL extraordinaire

Séance à huis clos du 8 juillet 2021

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire

### PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Philippe LE CLERRE, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nadia DOUBLEMART, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur BENYAHIA Rachid, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

### POUVOIRS :

Madame Michèle PELABÈRE donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI  
Monsieur Cyrille GUILBERT donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI  
Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Monsieur Michel COULANGES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON  
Monsieur Adaa TEKOUK donne pouvoir à Madame Nassera ZOUBIR  
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET  
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

### ABSENT :

Monsieur Claude Sicre de Fontbrune



**Monsieur le Maire** précise que la séance du Conseil Municipal est retransmise en direct au public sous le format audio sur villeparisis.fr et sur la page Facebook.

**Dès l'ouverture de la séance Monsieur le Maire** précise que ce Conseil Municipal extraordinaire est organisé suite à une erreur matérielle (montant de certains lots attribués) commise par le Maître d'œuvre dans la délibération n°



2021-46/06-14 du Conseil Municipal du 28 Juin 2021. Il est donc nécessaire de procéder au retrait de cette dernière et de la corriger en adoptant une nouvelle délibération rectificative.

## ORDRE DU JOUR

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Fatima MENZEL, conseillère municipale, chargée du secteur périscolaire est désignée, comme secrétaire de séance.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **1- ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021/05 « RÉHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A VILLEPARISIS » APPROBATION DU PROJET ET CHOIX DU MODE DE CONSULTATION – AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE DE CONSULTATION – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ**

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane Pavillon, Adjoint au maire chargé des Grands Projets, travaux et Cadre de vie :  
« Bonjour à toutes et tous,

Cette délibération est tout simplement un rectificatif de la délibération prise lors du dernier conseil municipal du 28 juin dernier.

En effet, notre prestataire, qui doit assurer la rénovation du marché, a sous-traité l'analyse du marché à un bureau d'étude. Une erreur matérielle s'est glissée dans cette analyse du bureau d'étude .

C'est donc pour rectifier cette erreur matérielle sur les montants renseignés sur 3 lots que cette délibération est présentée ce soir. Les montants modifiés ne changent pas l'économie générale du marché. Vous trouverez tout le détail dans le rapport de présentation. La nature des travaux et le calendrier restent également inchangés.

Avec ma collègue Nassera Zoubir, nous avons voulu, dès cette année, engager cette nécessaire rénovation du marché couvert. Nous avons échangé à plusieurs reprises avec les commerçants et les délégataires, les travaux pourront ainsi commencer dès la mi-août.

Je vous remercie chers collègues, et je vous invite à prendre part au vote ».

Monsieur le Maire :

«Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1-1° et R.2123-1-1°, vu la charte d'achats Publics approuvée par délibération du Conseil Municipal du 20 Février 2019, vu l'avis de la Commission technique en date du 25 Mai 2021, vu la délibération n° 2021-46/06-14 adoptée le 28 juin 2021, considérant la nécessité de conclure un marché public pour la réhabilitation du marché couvert sis Avenue du Général de Gaulle à Villeparisis,

Considérant la nécessité d'adopter une délibération rectificative suite à l'erreur matérielle commise par le maître d'œuvre de l'opération sur le montant des travaux des lots 1, 5 et 6,

**La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-46/06-14 adoptée le 28 juin 2021.**

Conformément aux articles L.2123-1-1° et R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique, la consultation organisée en vue de conclure un marché pour la réhabilitation du marché couvert sis Avenue du Général de Gaulle à Villeparisis, a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte.

Le Marché 2021/05 « Réhabilitation du marché couvert Avenue du Général de Gaulle à Villeparisis » est attribué aux sociétés :

- Lot n°01 Gros œuvre – étanchéité – VRD - maçonnerie, à la société TBS pour un montant global forfaitaire 390 299.67 € HT de soit 468 359.60 € TTC.
- Lot n°02 Serrurerie - métallerie, à la société MDS pour un montant global forfaitaire 399 564.00 € HT de soit 479 476.80 € TTC et de retenir la PSE 2 pour un montant de 8 750.00 € HT soit 10 500.00 € TTC.

- Lot n°03 Cloisons – plafonds suspendus – menuiseries intérieures, à la société DARRAS ET JOUANIN pour un montant global forfaitaire de 293 690.60 € HT soit 352 428.72 € TTC et de retenir la PSE 1 pour un montant de 41 013.00 € HT soit 49 215.60 € TTC et la PSE 2 pour un montant de 104 720.00 € HT soit 125 664.00 € TTC.
- Lot n°04 Peinture – carrelage - faïence, à la société TBS pour un montant global forfaitaire de 114 939.35 € HT soit 137 927.22 € TTC et de retenir la PSE 1 pour un montant de 3 150.00 € HT soit 3 780.00 € TTC.
- Lot n°05 CVC – plomberie – sécurité incendie, à la société AXONE pour un montant global forfaitaire de 147 348.07 € HT soit 176 817.68 € TTC.
- Lot n°06 Electricité (courants forts, courants faibles), à la société DEMOUELLE pour un montant global forfaitaire de 273 950.00 € HT soit 328 740.00 € TTC et de retenir la PSE 1 pour un montant de 7 292.34 € HT soit 8 750.80 € TTC.

**Soit un montant global de travaux qui s'élève à 1 784 717.03 € HT soit 2 141 660.42 € TTC (base + PSE).**

**Le marché commencera à compter de la date fixée par ordre de service pour le premier lot. Le délai d'exécution de l'opération est fixé à 9 mois.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les attributaires désignés ci-dessus ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce marché.**

**ADOPTÉ après le vote suivant :**

**34 Votants dont 9 pouvoirs**

**27 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire)**

**Le groupe « Villeparisis, l'avenir pour ambition » ne prend pas part au vote car il estime que le caractère d'urgence n'a pas été suffisamment évoqué en début de séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25

La Secrétaire de Séance  
Fatima MENZEL

